



Monsieur Ludovic COURBE  
Secrétaire du syndicat CGT  
FPT Bourbon-Lancy  
à  
Monsieur Christian VENDANGE  
Directeur Etablissement  
FPT Bourbon-Lancy

Copie :

Monsieur Luca MEZZADRI, Directeur des Ressources Humaines  
Monsieur Antoine NIVAULT, Inspecteur du Travail  
Monsieur Patrick LANG, responsable UO Usinage  
Monsieur Angelo SIEMBIDA, secrétaire du CHSCT  
Madame Christine PIERROT, Médecin du Travail  
Monsieur Daniel ANDRE, Service sécurité

Bourbon-Lancy, mardi 9 février 2010

Monsieur,

Lors de notre entretien du 4 février 2010, le syndicat CGT FPT vous a interpellé en remettant en cause votre organisation de travail sur l'anneau 1 des blocs et des culasses. En effet, celle-ci est axée sur la gestion productive au détriment des valeurs humaines.

Cette méthode de management orchestrée par vos soins est purement qu'une chasse aux temps mort pour mesurer « l'efficacité humaine » et en aucun cas les performances des machines.

Il y a d'autres alternatives que de vouloir imposer une conception du travail qui individualise les objectifs, limite les temps de pause, isole les salariés et les met en concurrence. La culture de l'Entreprise ne laisse aucune place au collectif et repose simplement sur la compétition entre les équipes en exposant les résultats de production.

L'ensemble des salariés est contraint et forcé de se plier à vos exigences avec un semblant de démocratie mais qui ne laisse pas la place à un véritable dialogue.

Nous renouvelons notre demande pour l'ouverture de négociation permettant la mise en place d'un accord sur le droit d'expression directe et collective des salariés, conformément à l'art. L. 2281-1 et suivants du code du travail.

Il est bon de vous rappeler vos engagements pris sur le sujet alors que l'échéance ne cesse d'être repoussée. Comme il est vrai qu'en l'absence d'accord, la Direction doit provoquer une réunion au moins une fois tous les 3 ans !

Nous insistons, également, sur les conséquences de cette démarche qui génère énormément de pression et de stress à l'ensemble des salariés alors que des discussions sont actuellement en cours sur le bien-être au travail en vue de contribuer à la prévention des risques psychosociaux.

Nous citons un seul passage de votre document : « *Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement.* »

Cette conception du travail est dangereuse, et nous vous rappelons que vous avez une obligation de résultat en ce qui concerne la santé mentale de vos salariés.

Dans l'attente de votre réponse et du retrait de cette pratique de travail, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le syndicat CGT FPT  
Le secrétaire  
Ludovic COURBE